Image not found or type unknown

Convocation tribunal après expulsion

Par **Val009**, le **29/04/2018** à **12:04**

Bonjour,
J'ai reçu un commandement de quitter les lieux au 15 mai.
J'ai fais une demande de délai au juge en joignant tous documents nécessaires.
En retour j'ai reçu une convocation relative à convocation de demande d'exécution pour le 23 juillet, date arrivant bien après mon commandement de quitter les lieux au 15 mai ?
Cela signifie til que la procédure de expulsion est en suspension. Si arrive les gendarmes pour expulsion, je n'ai aucun document ?
Ps. Le commandement de quitter les lieux daté du 15 mars, je dois donc être expulser le 15 mai, mais on me convoqué au tribunal pour un délai le 23 juillet.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés